

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 9 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION  
28/04/2023

DATE D'AFFICHAGE  
28/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
PRÉSENTS	23
VOTANTS	23

Etaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIERE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ (arrivé à 18h45, après le vote du point n° 4), Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR (arrivé à 18h45, après le vote du point n° 4), M. Nicolas RICHTER.

Absent(s) excusé(s)

Absents non excusés

Mme Isabelle PIERRE  
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

**Délibération n° 23.05.09/03**

**Objet / Décision modificative n° 2 du BP 2023**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de procéder à une décision modificative du Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire précise l'objet de cette décision modificative, qui regroupe trois principales écritures comptables :

Opérations d'investissement	Opération 901 – Administration générale Mairie – Compte 2188	Opération 46 – Secours Gibervillais – Compte 2188
Débit	- 493.20 €	
Crédit		+ 493.20 €

Opérations d'investissement	Opération 902 – Services techniques – Compte 21318	Opération 908 – Centre de loisirs AGLAE – Compte 21318
Débit	- 810.34 €	
Crédit		+ 810.34 €

Opérations d'investissement	Opération 901 – Administration générale Mairie	Chapitre 21 – Fonction 020
Débit Compte 21838	- 258 €	
Débit Compte 2188	- 164.59 €	
Crédit		+ 422.59 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n° 2 du BP 2023, telle que mis en évidence ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,  
Gérard LENEVEU

